



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090868

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 19/08/2024 11H27 C:020948 I:25856
V/REF : INT6457957
V/Email reçu le Lundi 19/08/2024 a 11H27

**Syndicat de Copropriété
'Nex Tassin Clémenceau'
C/O NEXITY LYON POINT DU JOUR
51, AVENUE DU POINT DU JOUR
69005 LYON**

V/REF.IMM. MS67693
IMMEUBLE : NEXTASSIN CLEMENCEAU
10 a 16, AV.GEORGES CLEMENCEAU
6, G.LECLERC/8, IMP.BERTHELOT
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Vaulx en Velin, le 16 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N6BIS - BAT D - Contacter MME PACTON TEL *06 83289767*
LOGEMENT MME HODUS AU 3EME ETAGE-TEL *06 75602728*/M.VIGNON-
TEL:06 51461095
LOGEMENT MME PETIT AU 3EME ETAGE - TEL ?
LOGEMENT DE M DAILLY AU 4EME ETAGE TEL *06 60976180*

MOTIF : INTERVENIR POUR LA PRESENCE D'UNE FUITE AU 3EME ETAGE SUR LE PALIER
Donneur d'ordre : Mme B. RIBEIRO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

LE 19/08/2024 A 17H00 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
PRESENCE D'UN LEGER GOUTTE A GOUTTE AU JOINT DE DILATATION DU BATIMENT
EN PARTIES COMMUNES DU 3EME ETAGE
CONTROLE DES ALIMENTATIONS EAU FROIDE EN GAINTE TECHNIQUE DU 4EME ETAGE
- RIEN A SIGNALER

LE 27/08 A 14H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR DAILLY AU 4EME ETAGE
MISE EN PRESSION DU RESEAU EAU CHAUDE ET EAU FROIDE
NOUS CONSTATONS UNE PERTE DE PRESSION SUR LE RESEAU EAU FROIDE
PAS DE POSSIBILITE DE SAVOIR OU EST SITUEE EXACTEMENT LA FUITE FAUTE
D'ACCES AUX NOURICES

OBSERVATIONS : VG LCOMPTER EMAIL en CC le 16/09/24 a 09H49 C.GIANFRANCESCHI@BARI.FR
VG LCOMPTER Email envoyé le 16/09/24 a 09H49 M. C. BURON
MP LCOMPTER EMAIL en CC le 30/08/24 a 09H56 bribeiro@nexity.fr
MP LCOMPTER Email envoyé le 30/08/24 a 09H56 M. C. BURON

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

KI LCOMPTER Email envoyé le 29/08/24 a 11H55 Mme B. RIBEIRO

KI LCOMPTER Email envoyé le 29/08/24 a 11H55 M. C. BURON

MP LGESTION EMAIL en CC le 27/08/24 a 17H59 bribeiro@nexity.fr

MP LGESTION Email envoyé le 27/08/24 a 17H59 M. C. BURON

PREVOIR UNE RECHERCHE DE FUITE SELECTIVE A LA POMPE A EPREUVE AVEC
UNE COUPURE D'EAU DU LOGEMENT AINSI QUE LA VIDANGE ET LA DEPOSE DU
CHAUFFE EAU AFIN D'ACCEDER AUX NOURICES DU LOGEMENT DE MR DAILLY

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

CS LCOMPTER Email envoyé le 21/08/24 a 08H38 Mme B. RIBEIRO

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12		29,12
1,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 19/08	2	70,85		106,27
1,50	Sup.H.50%-Ouv.Qual +17h/20h-Sa 7h-12h	2	35,42		53,13
2,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 27/08	4	70,85		177,12
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	39,45		39,45
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	4	39,45		39,45
4,00	Joint(s) fibre 20/27	4	0,26		1,04
TOTAL H.T.					445,58
T.V.A. a 10,00%					44,55
TOTAL T.T.C.En EURO					490,13

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090868

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Nexity Lyon Point du Jour
51 AVENUE DU POINT DU JOUR 69005 LYON
Téléphone 04.72.74.50.20 - Fax 04.78.24.86.07
NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN
487530099
RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI
75012015000001224
délivrée par la CCI de Paris île de France - Garanties
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Votre interlocuteur

Mme RIBEIRO brigitte
Téléphone 04.72.38.84.75 - Fax 04.78.36.84.26
Email : bribeiro@nexity.fr

Adresse principale de l'ensemble immobilier

NEX TASSIN CLEMENCEAU
6 BIS AVENUE GENERAL LECLERC
BATIMENT D
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Nos références :

INT6457957/MS67693/IM122294/FU 213141

DEMANDE D'INTERVENTION

INT6457957

à joindre à la facture

LYON , le 19/08/2024
SERVIMO
101 AVENUE PAUL MARCELLIN
69120 VAULX EN VELIN

Facture à établir à l'ordre suivant

Syndicat de copropriété NEX TASSIN CLEMENCEAU
C/° Nexity Lyon Point du Jour
51 AVENUE DU POINT DU JOUR 69005 LYON

Taux de TVA applicable : 10.00%

Envoi de la présente : Email centreappels@servimo.fr (nombre de pages : 3) - Téléphone 04.78.79.36.36

Nature de l'intervention demandée

Messieurs,

En notre qualité de Syndic de la résidence référencée, nous vous demandons de bien vouloir effectuer les diligences suivantes :

Objet : Fuite bat 6 bis

Descriptif : présence d'une fuite allée 6 bis au plafond du 3eme étage sur la palier

Accès : voir peut-etre avec mme PACTON au 06.83.28.97.67 si pas en congés ou sonner chez occupants sur place

Lieu de l'intervention

Bâtiment :

Escalier :

Adresse :

6 BIS AVENUE GENERAL

LECLERC

BATIMENT D

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Appartement :

Etage :

Occupant(e) :

Codes d'accès : 0

Date maximum d'intervention : 22/08/2024

Avertissements : toute facture non accompagnée du présent ordre de service et/ou non conforme aux prescriptions mentionnées sera retournée.

Toute intervention de sous-traitance est interdite, sauf accord express du maître d'ouvrage ou de son mandataire formalisé conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1975.

Délais de règlement : Immédiate

Contact sur place :

Tél. :

Horaires :

Mme RIBEIRO brigitte

ATTESTATION SIMPLIFIEE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Nexity Lyon Point du Jour..... Prénom :
Adresse : 51 AVENUE DU POINT DU JOUR..... Commune LYON.....Code postal : 69005.....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☐ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² :Commune.....Code postal :

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- ☐ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

- ☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.
☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.
☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à LYON, le 19/08/2024

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.